

Zeitschrift: Archäologie der Schweiz : Mitteilungsblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Archéologie suisse : bulletin de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie = Archeologia svizzera : bollettino della Società svizzera di preist

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte

Band: 3 (1980)

Heft: 3

Artikel: Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud

Autor: Mottas, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-2546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

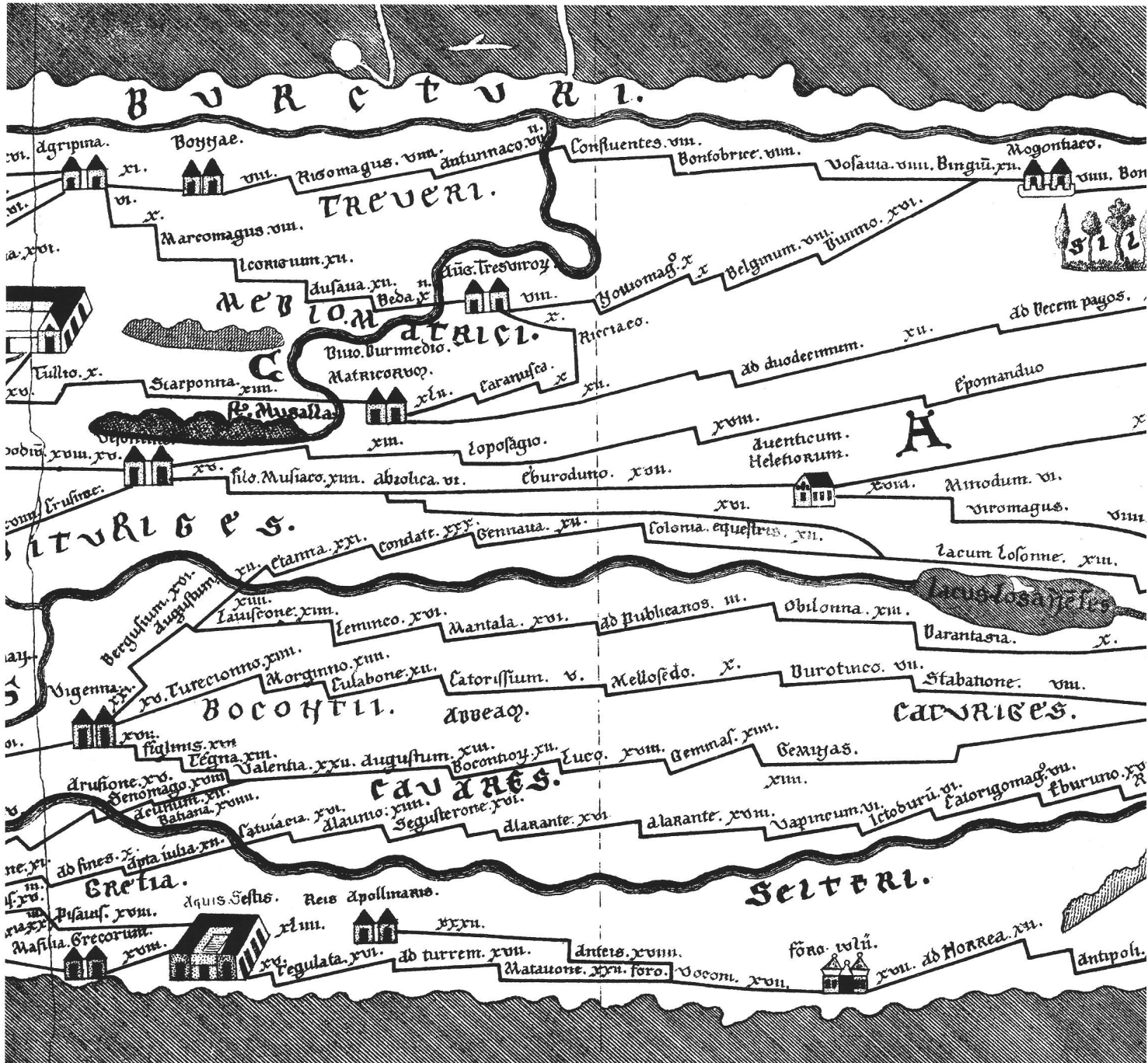
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud

François Mottas



Il n'est pas de connaisseur du passé romain de la région lémanique qui ignore l'importance des voies qui traversaient le territoire de l'actuel canton de Vaud.

C'est en effet à l'intérieur des limites cantonales que se croisaient, non loin de la ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhône et du Rhin, deux axes de circulation essentiels du monde romain. Tandis que le premier, subalpin, joignait les vallées des deux grands fleuves, le second, franchissant

les Alpes au col du Grand-St-Bernard, reliait l'Italie à la Gaule septentrionale par le Jura (cluse de Jougne)¹. De longue date l'archéologie a confirmé le rôle de carrefour routier que joua sous la domination romaine l'actuel canton de Vaud. N'est-il pas significatif que des 50 milliaires recensés en Suisse par G. Walser², la moitié proviennent de ce canton, alors que 18 autres ont été découverts au voisinage immédiat de ses frontières, soit dans le Bas-Valais, soit à Genève et environs?

Une telle richesse archéologique s'explique par l'attention que les empereurs ont portée à la viabilité des axes internationaux qui traversaient ce pays. Il n'est donc pas étonnant que les découvertes s'y multiplient, comme ce fut le cas de 1978 à 1980. Aux éléments du pont romain de Massongex sont en effet venus s'ajouter trois milliaires intégralement conservés.

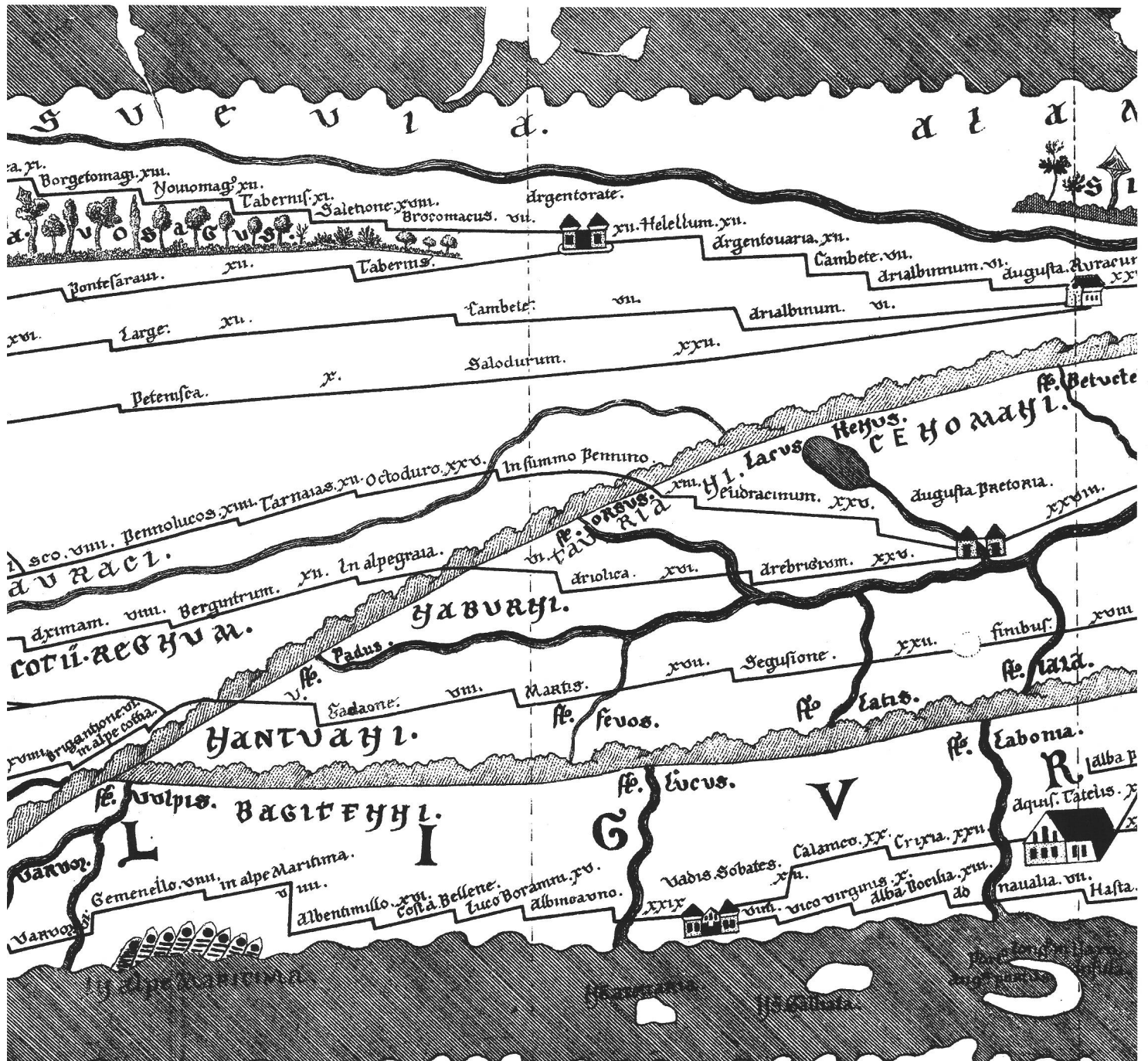


fig. 1
Table de Peutinger. Détail: la région lémanique et les voies transalpines. D'après K. Miller, Weltkarte des Castorius, genannt die Peutingersche Tafel (1888). Die Peutingersche Tafel: Ausschnitt mit dem Gebiet der heutigen Westschweiz und den Alpenstrassen. Tavola di Peutinger. Dettaglio: la regione del Lemano e le vie transalpine.

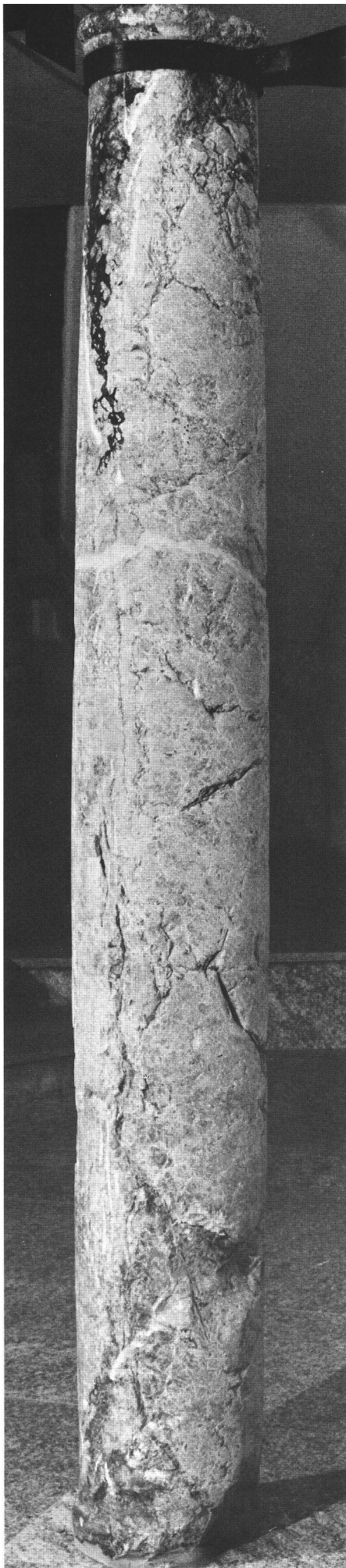


fig. 2
 Milliaire de Versvey I. Photo F. Francillon.
 Der Meilenstein von Versvey I.
 Il miliario di Versvey I.

fig. 3 et 4
 Milliaire de Versvey I. L'inscription des Tétrarques
 (A). Photo et fac-similé. Photo F. Francillon.
 Der Meilenstein von Versvey I. Die Inschrift der Te-
 trarchen (A). Foto und Faksimile.
 Miliario di Versvey I. L'iscrizione A. Foto e facsi-
 mile.



1. Milliaire de Versvey

Dans les premiers jours de juillet 1978, au lieu-dit «Les Paccays», près du hameau de Versvey, sur la commune d'Yvorne VD³, était mise au jour une colonne. Les circonstances et l'endroit de la découverte sortent du commun. C'est en effet à la benne de dragage que son inventeur, M. Roger Chablais, contremaître à la gravière des Communailles, l'a extraite d'un ancien lit du Rhône où elle gisait à une profondeur de 4 à 5 mètres au-dessous de la surface de la nappe phréatique, soit à plus de 8 mètres du niveau actuel de la plaine. Sous le choc, la pierre s'est brisée en deux, mais il a été possible de la restaurer. Elle est aujourd'hui exposée, dans ses dimensions originelles, au rez-de-chaussée de la Maison de commune d'Yvorne.

La colonne, en calcaire gris du Jura, est haute de 2,19 m et possède un diamètre moyen de 28 cm (fig. 2). Pourvue d'un astragale et d'un tore, elle devait orner quelque édifice des environs avant d'être réemployée comme milliaire. Le séjour au fond du fleuve en a érodé la surface à tel point que les inscriptions qu'elle porte demandent des conditions d'éclairage particulières pour être lues. On distingue deux textes différents : le premier (A), gravé sur la face antérieure du milliaire, a été entièrement martelé pour être remplacé par le second (B), inscrit sur la face postérieure sans que le lapicide ait pu éviter quelques chevauchements (fig. 10).

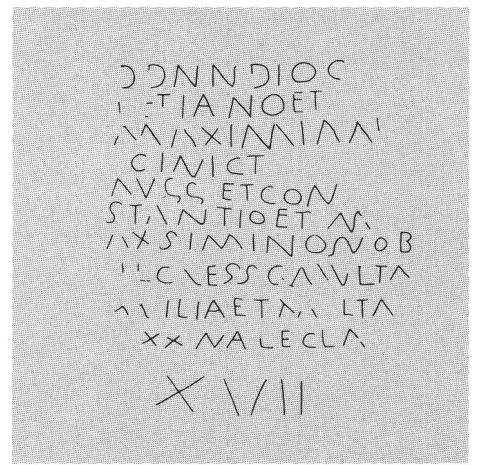
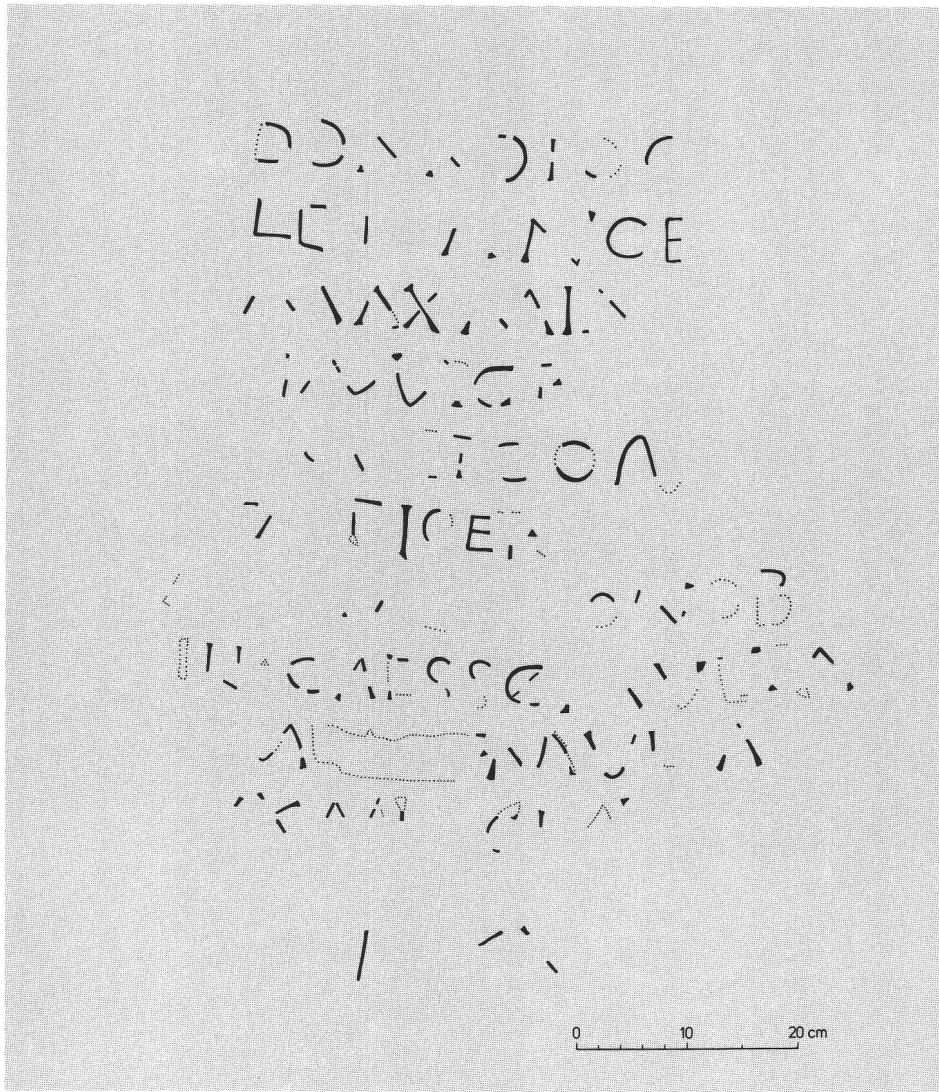
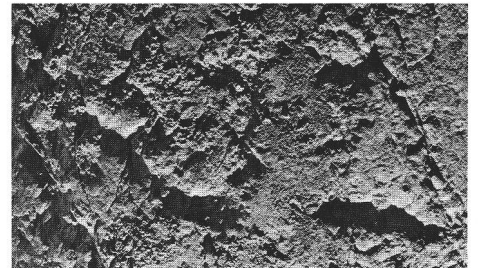


fig. 5
Milliaire de Monthey. L'inscription (d'après Walser, note 2, N° 10).
Der Meilenstein von Monthey. Die Inschrift (nach G. Walser).
Miliario di Monthey. L'iscrizione (secondo G. Walser).

fig. 6
Milliaire de Monthey. Détail : NL (ligne 9). Photo F. Francillon.
Der Meilenstein von Monthey. Detail NL (Zeile 9).
Miliario di Monthey. Dettaglio NL (linea 9).



Inscription A

L'inscription A, gravée en gros caractères irréguliers, occupe une surface d'environ 85 cm de hauteur sur 63 de large (fig. 4). Lettre après lettre, elle a été systématiquement effacée par martelage (fig. 3). Un soin particulier s'est attaché à faire disparaître la partie gauche, à l'emplacement où l'on prévoyait de faire figurer les fins de lignes du texte de remplacement. En conséquence, toute cette surface, dans sa partie supérieure surtout (l. 1-6), a été soumise à un polissage qui a souvent oblitéré la trace des lettres. Sous éclairage fortement rasant, il est toutefois possible de faire surgir la silhouette caractéristique de certaines lettres (fig. 10). Quant à la partie inférieure de l'inscription, si elle n'a pas été repolie, elle a en revanche subi un martelage destructeur qui s'est parfois étendu aux espaces entre les lettres. Aussi est-il difficile de distinguer ce qui est coup de martelage de ce qui est trace de gravure. La moitié droite du texte a moins souffert. De la gravure initiale, la pierre a conservé des fonds de lettres. Signalons enfin que la cassure a irrémédiablement détruit plusieurs lettres de la ligne 10. Hauteur des lettres : 3,5-5 cm (l. 1-10) ; 8 cm (l. 11). Particularités graphiques : ligatures probables aux lignes 9 (N + A) et 10 (A + V + A). Quelques points séparatifs. Copies, calques, photographies.

DD NN DIOC
LETIANO E[T]
MAXMIA[N]
O INVICT
[AVGG] ET CON
[STAJ]NTIO ET
M[AXIMIAN]O NOB
ILI CAESS C MVLTA
[XAN]A[LIA E]T MVLTA
XX A [VA]L[E] CLA
IXX

D(ominis) n(ostris) Dioc/letiano e[t]/
Max(i)mia[n]/o invict(is) / [Aug(us-
tis)] et Con/[sta]ntio et / M[aximian]o
nob/ili(ssimis) Caes(aribus) c(um) mul-
ta / [X an(n)]a[li]a[e]t multa / XX(anna-
lia) a [Va]l(l)[e] Cla(udiensi). / (Milia
passuum) IXX

Malgré le piètre état dans lequel nous est parvenue l'inscription A, il est aisé d'y reconnaître un formulaire que P. Collart avait lu sur un milliaire découvert à Monthey⁴. Hormis quelques légères variantes dans la graphie des noms, le libellé des deux inscriptions est identique et la restitution du texte de Versvey assurée. Toutefois la partie terminale de l'inscription de Monthey (fig. 5.6) a suscité de telles difficultés de lecture et d'interprétation que nous n'avons pu manquer de revoir la pierre, aujourd'hui déposée au musée de la ville (en cours d'installation). Nous y avons lu de manière certaine les lettres suivantes (l. 8-10) : BIL CAESS * MVLTA / ***LIA ET MVLTA / XXN ALECLA . Sur deux points, marqués par les astérisques, notre lecture diffère de celle de nos prédécesseurs⁵ :

- après CAESS (l. 8), il faut lire C au lieu de Q. La lettre, traversée par une



a



b

cassure sur la pierre de Monthey, est complète sur celle de Versvey et ne semble pas fermée;

– au début de la l. 9, il est impossible de lire le mot MILIA. La lettre qui précède LIA s'achève par la forme nettement distincte d'un angle et ne peut donc être qu'un V ou un N (fig. 6). Les deux courtes obliques visibles en début de ligne sur le fac-similé de G. Walser (fig. 5) se rejoignent trop bas et avec une ouverture angulaire trop faible pour appartenir à un M. Un X coïnciderait mieux avec les traces restantes. En résumé, nous lisons ainsi les 3 dernières lignes de l'inscription de Monthey: BIL CAESS C MVLTA / X*N(ou V)LIA ET MVLTA / XX NALECLA.

On aurait souhaité que le milliaire de Versvey permette de donner sens à cette suite inintelligible de signes. Malheureusement il n'en est rien. Faut-il dès lors renoncer à comprendre ce que G. Walser considère comme l'oeuvre d'un lapicide analphabète ou chercher, avec P. Collart, à retrouver le sens caché d'un texte altéré par l'ignorance d'un graveur qui aurait déformé jusqu'au nom antique de Martigny? Il est manifeste que l'embarras des éditeurs est né de l'idée qu'ils s'étaient forgée des formules susceptibles de conclure une dédicace sur milliaire. On sait que, parmi les développements que présentent

les inscriptions de ce type, l'un des plus fréquents consiste à énumérer les travaux effectués sur la voie que jalonnait le milliaire. La présence de chiffres paraît conduire tout droit à cette interprétation. Cependant l'ordre de succession des termes a mené les éditeurs à une impasse: dans l'hypothèse de travaux routiers, il est impossible de comprendre à la suite l'un de l'autre MVLTA et XX. Cette évidence a incité P. Collart à défendre sa première lecture – MILIA / XX –, texte qu'aurait dû graver le lapicide s'il n'eût été ignorant, et amené G. Walser à abandonner la partie.

Les vota impériaux

Nos recherches nous ont conduit à la conclusion qu'il n'existe qu'un seul cas où MVLTA précède ou accompagne un nombre: la commémoration des *vota* impériaux. Tous les 5 ans, des cérémonies publiques célébraient solennellement le souvenir de l'avènement des souverains⁶. A l'ouverture et à la clôture de l'année anniversaire, des sacrifices remerciaient les dieux d'avoir exaucé les voeux (*vota*) formulés 5 ans auparavant et de nouveaux voeux étaient prononcés pour les 5 années à venir, souhaitant santé, bonheur et victoire aux empereurs régnants. Les festivités se déroulaient dans la ville où rési-

daient les souverains, mais aussi dans nombre de cités de l'Empire. Nous voyons ainsi tel munipice africain célébrer en 303 après J.-C. le 20^e anniversaire de l'avènement de Dioclétien, associé aux Tétrarques (fig. 7), en élevant en son honneur un arc orné de Victoires et en lui souhaitant de fêter un jour ses 30 ans de règne⁷. Plusieurs inscriptions et d'innombrables monnaies commémorent sur toute l'étendue de l'Empire les anniversaires impériaux. Les formules sont d'ordinaire stéréotypées: VOTIS X, VOTIS XX, etc. Lorsqu'elles célèbrent simultanément l'échéance d'une période et l'ouverture de la suivante, les pièces sont par exemple légendées VOTIS X MVLTA XX, ce qui signifie en abrégé *votis decennialibus solutis, multis votis vicennialibus susceptis*, «pour l'acquittement des voeux décennaux et la prise de nombreux voeux vicennaux» (fig. 8)⁸.

C'est de cette manière, la seule possible, que l'inscription de Monthey associe MVLTA à XX. A première vue, il peut paraître étonnant que pareille formule figure sur un milliaire. On se rappellera qu'aux 3^e et 4^e siècles, de nombreux monuments ont été construits ou décorés à l'occasion des *vota* impériaux: à Rome, par exemple, l'arc de Constantin, le pont de Valentinien ou ce temple de Jupiter Redux orné sous



c



d

le règne de Maximin le Thrace VOTIS X ANNALIB. FELICITER, VOTIS XX ANNALIB. FELICITER, »pour l'heureux accomplissement des vœux décennaux et vicennaux⁹. Si nous avons retenu ce dernier exemple, ce n'est pas pour ironiser sur le sort d'un empereur qui ne parvint pas au terme de sa 4^e année de règne, mais pour illustrer la variété des abréviations utilisées dans ce type très courant de formule. Omniprésence qui touche jusqu'aux inscriptions routières, que ce soit en Italie ou surtout en Afrique, où toute une série de milliaires de Maurétanie et de Numidie font allusion aux *vota vicennaux* - MVLTVS VICENNALIBVS - des Augustes et Césars des 2^e Tétrarchies¹⁰.

Si on les compare à ces exemples, les milliaires du Chablais s'en distinguent : 1) par la tournure de l'expression : introduite par une conjonction, elle comprend un sujet, un complément et un verbe sous-entendu. Si nous résolvons les abréviations et rétablissons ce que le langage formulaire a omis, nous obtenons : *cum multa vota ... a Valle Claudiensi (ou Claudia) nuncuparentur*, »alors que de nombreux vœux... étaient formulés par la Vallée Claudienne«. Il est remarquable que la cérémonie votive ne soit pas placée sous l'égide du chef-lieu, Forum Claudii Val-

lensium, mais sous celle de l'ensemble de la communauté valaisanne, la *Vallis Claudiensis*. La terminologie paraît refléter la nouvelle organisation qui a remplacé l'ancienne confédération des *III civitates Vallis Poeninae* dont émanait au début de l'Empire les manifestations d'allégeance au pouvoir;

2) par les abréviations : *decennalia* (les vœux décennaux) est écrit sous la forme que présente l'inscription en l'honneur de Maximin citée ci-dessus, à la différence du cas et de l'haplographie du N (XANALIA)¹¹. Le milliaire de Monthey comporte, semble-t-il, une erreur absente du milliaire de Versvey, X*NLIA pour XANALIA¹²;

3) par la répétition de MVLTA. L'expression MVLTA ou MVLTVS paraît réservée aux vœux prononcés au début d'un quinquennat, alors qu'on se sert de VOTA - VOTIS pour désigner aussi bien les vœux acquittés que ceux contractés pour l'avenir. La répétition semble donc confinée à cette seconde expression. La numismatique offre une solution à ce problème. En 303 après J.-C., l'atelier monétaire de Trèves a émis simultanément des pièces divisionnaires de cuivre à la légende MVLTVS XX et d'autres à la légende MVLTVS XXX, les premières à l'effigie du César Galère, les secondes à celle de l'Auguste Maximien¹³. L'intention est

évidente : associer dans une même commémoration la prise des vœux vicennaux pour le César et des vœux tricennaux pour l'Auguste, bien qu'il existe un décalage d'environ 6 mois entre les deux périodes anniversaires. Deux ans plus tard, à l'occasion de l'avènement de la 2^e Tétrarchie, une autre émission de fractions de *folles* frappées aussi à Trèves contient, avec le même parallélisme, des pièces au nom des nouveaux Augustes, Constance et Galère (VOT XX AVGG ou AVGG NN), et des pièces au nom des Césars Sévère et Maximin (VOT X CAESS ou CAESS NN)¹⁴. On en conclura que, lorsque l'occasion s'en présentait, on appréciait de célébrer ensemble les *vota* des Augustes et des Césars¹⁵. Nous admettons donc que le double vœu exprimé sur les milliaires du Chablais inaugurerait une période au terme de laquelle les Césars de la première Tétrarchie devaient atteindre leur 10^e année de règne et les Augustes leur 20^e.

Date de l'inscription A

Si notre interprétation est correcte, il devient possible de dater les inscriptions de Monthey et Versvey. Deux années sont à retenir, 293 et 298 après J.-C. La première date marque l'instauration du régime tétrarchique par l'élévation de Constance et Galère au César-

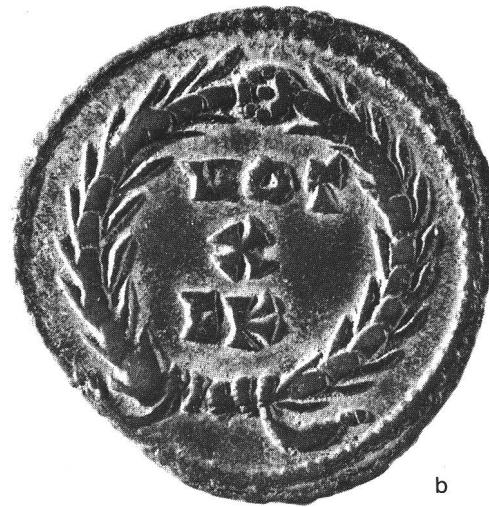
fig. 8

Pièce commémorant les Décennales de Dioclétien. Victoire inscrivant sur un bouclier VOT X. Légende: PRIMIS X MVLTIS XX. Antoninianus (Rome, 293–295). Lausanne, Cabinet des Médailles. Ech. 3:1. Photo F. Francillon. Antoninian, geprägt auf die Decennialien des Diokletian (Rom, 293–295). Moneta commemorativa dei Decennali di Diocleziano (Roma, 239–295).



fig. 9

Piécettes émises à l'occasion des Quindécennales de Dioclétien et des Quinquennales de Galère: a Dioclétien. VOT XX (Rome, 298) – b Galère. VOT X (Carthage, 298?). Lausanne, Cabinet des Médailles. Ech. 3:1. Photos F. Francillon. Prägungen auf die Quindecennialien des Diokletian (a) und auf die Quinquennialien des Galerius (b). Monetina emesse per i Quindecenniali di Diocleziano (a) ed i Quinquenniali di Galerio (b).



rat (fig. 7). Elle coïncide avec le 10^e anniversaire de règne de Dioclétien. On imagine que les Césars furent associés aux vœux formulés pour les Augustes. On ne pouvait manquer de placer sous la protection des dieux les nouveaux souverains auxquels on souhaitait de nombreuses années de règne. On ne procéda pas autrement à l'installation de la seconde Tétrarchie, comme le montrent les monnaies de Trèves et un milliaire africain qui adresse des vœux vicennaux au César Sévère qui ne régna pas deux ans. Ainsi Constance, proclamé César le premier mars 293 à Milan, reçut peut-être l'hommage des *vota* avant de gagner Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer) où son arrivée inopinée jeta le désarroi parmi les pirates installés dans la ville. «En effet», s'exclame le panégyriste s'adressant au César, «la promptitude avec laquelle tu as devancé toutes les nouvelles de ton élévation à l'empire et de ton arrivée t'a permis de surprendre et d'écraser dans les murs de Gesoriacum la bande de pirates rebelles qui s'y obstinait alors»¹⁶. On croirait volontiers que Constance dut cette victoire-surprise au choix de l'itinéraire le plus court entre l'Italie et la Manche, qui franchit précisément les Alpes au Grand-St-Bernard et traverse le Chablais, si le discours d'Eumène n'attestait son passage à Autun, qui n'est pas sur la voie directe d'Aoste à Boulogne-sur-Mer¹⁷.

La seconde date, 298, voit commencer la quinzième année de règne de Dioclétien et s'achever la cinquième des Césars. L'ouverture de l'année quinquennale de Constance, célébrée probablement à Trèves le premier mars 297, fut particulièrement fastueuse, car le César d'Occident fêta aussi ses victoires de Batavie et de Bretagne. Le 4^e Panégyrique nous en transmet un écho enthousiaste que renvoient aussi les émissions monétaires¹⁸. A peine les festivités des *Quinquennialia* des Césars étaient-elles terminées (en mars ou mai 298) que commençaient les cérémonies des *Quindecennialia* des Augustes. Tandis que Dioclétien gagnait Antioche, Maximien, qui venait de rentrer victorieux d'Afrique, inaugura à Rome son 4^e quinquennat, commémoré par une émission de piécettes de cuivre, datées avec certitude de 298, que la Monnaie de Rome frappa à l'effigie des Augustes et des Césars et qui fut reprise par plusieurs ateliers (fig. 9)¹⁹. L'année 298 se prêtait tout particulièrement aux fastes des cérémonies votives: la paix venait d'être rétablie en Afrique, en Egypte et sur la frontière parthe. En Occident, Constance achevait de réorganiser le diocèse des Gaules quand une brusque incursion des Alamans l'obligea à se réfugier dans Langres avant d'écraser ses adversaires près de Vindonissa²⁰. Le théâtre des opérations s'était singulièrement rapproché de l'Italie.

Constance reçut-il de Maximien, de retour d'Afrique, des secours acheminés par le Grand-St-Bernard? L'hypothèse est séduisante, et la «Passion des martyrs d'Agaune», si elle n'était pas un document composite dont l'historicité est contestée, témoignerait, pour une autre période il est vrai, du passage au col de renforts destinés à l'Occident²¹.

Quelle que soit la date d'érection des milliaires du Chablais et qu'il faille ou non l'expliquer par le passage d'un empereur, la résurgence de la route du Grand-St-Bernard paraît liée au nouveau découpage provincial élaboré par Dioclétien. Il est certain que la création de la Grande Séquanie (Maxima Sequanorum), province dans laquelle furent intégrés Helvètes et Rauriques, répondait à la nécessité d'assurer la sécurité de la frontière rhénane en son point le plus vulnérable, le coude de Bâle. Besançon, l'antique Vesontio, fut choisi comme chef-lieu de la nouvelle unité administrative, au croisement des voies menant de Lyon au Rhin et d'Aoste à Boulogne. Tronçon de la grande artère transalpine, la route Lausanne-Besançon se trouva de fait promue au rang de liaison obligée entre les régions cis- et transjurane de la Séquanie. En corollaire, le passage du Grand-St-Bernard, lien direct entre l'Italie et la nouvelle province, devait retrouver l'importance qu'il avait eue dans les premiers temps de l'Empire.

Inscription B

Après martelage complet de l'inscription dédiée aux Tétrarques, on a, semble-t-il, fait pivoter la colonne de 180° afin de graver le texte B sur la surface encore libre. La nouvelle inscription, aux caractères fins et peu profonds, a souffert de l'érosion (fig. 10.11). Dimensions du champ épigraphique: 80 x 55 cm. Haut. lettres: 3-5 cm (l. 1-8); 10-11 cm (l. 9). L'espacement des lignes varie entre 0,5 cm (l. 5-7) et 5 cm (l. 1-2). Le chiffre des milles, décalé vers la gauche, paraît avoir subi un martelage. A noter: PVBCE pour PVBLI-CAE (l. 7). Copies, calques, photographies.

[IMP] CAES FL [VAL]
[CONS]TANT[I]NO
P[IO FEL] INVICTO
AVG D[I]VI CONS
TA[N]TI PII AVG FILIO
F CL VAL
BONO R PVBCE
NATO
I X X

[Imp(eratori)] Caes(ari) Fl(avio) [Val(e-
rio)] / [Cons]tant[i]no / P[io Fel(ici)] in-
victo / Aug(usto) D[i]vi Cons/ta[n]ti Pii
Aug(usti) filio / F(oro)cl(audienses)
Val(lenses) / bono r(ei) pub(li)c(a)e /
nato./(Milia passuum) IXX

Cette inscription s'insère dans une série bien connue de textes gravés en l'honneur de Constantin I sur les miliaires jalonnant la voie Aoste-Martigny-Lausanne (fig. 14)²². La restitution du formulaire est assurée, en dépit de légères différences dans les modes d'abréviation et l'ordre de présentation. La titulature impériale permet de préciser la datation: surnommé *invictus Augustus* vers 310 après J.-C.²³, Constantin ne porte pas encore le titre de *Maximus Augustus* qui lui fut conféré après la victoire du pont Milvius (28 octobre 312). L'examen des circonstances historiques permet peut-être de tendre à plus d'exactitude. Il est en effet diffi-

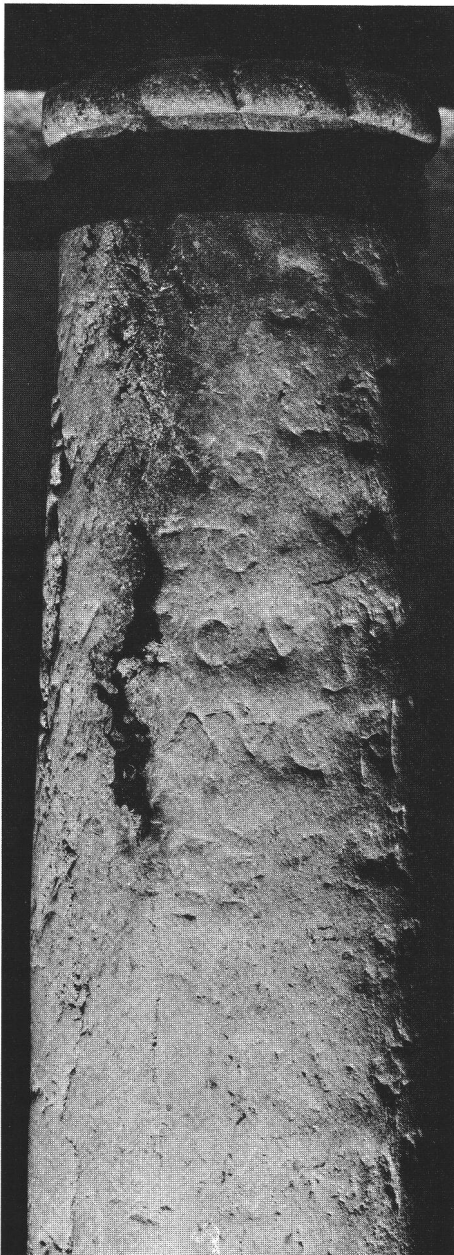
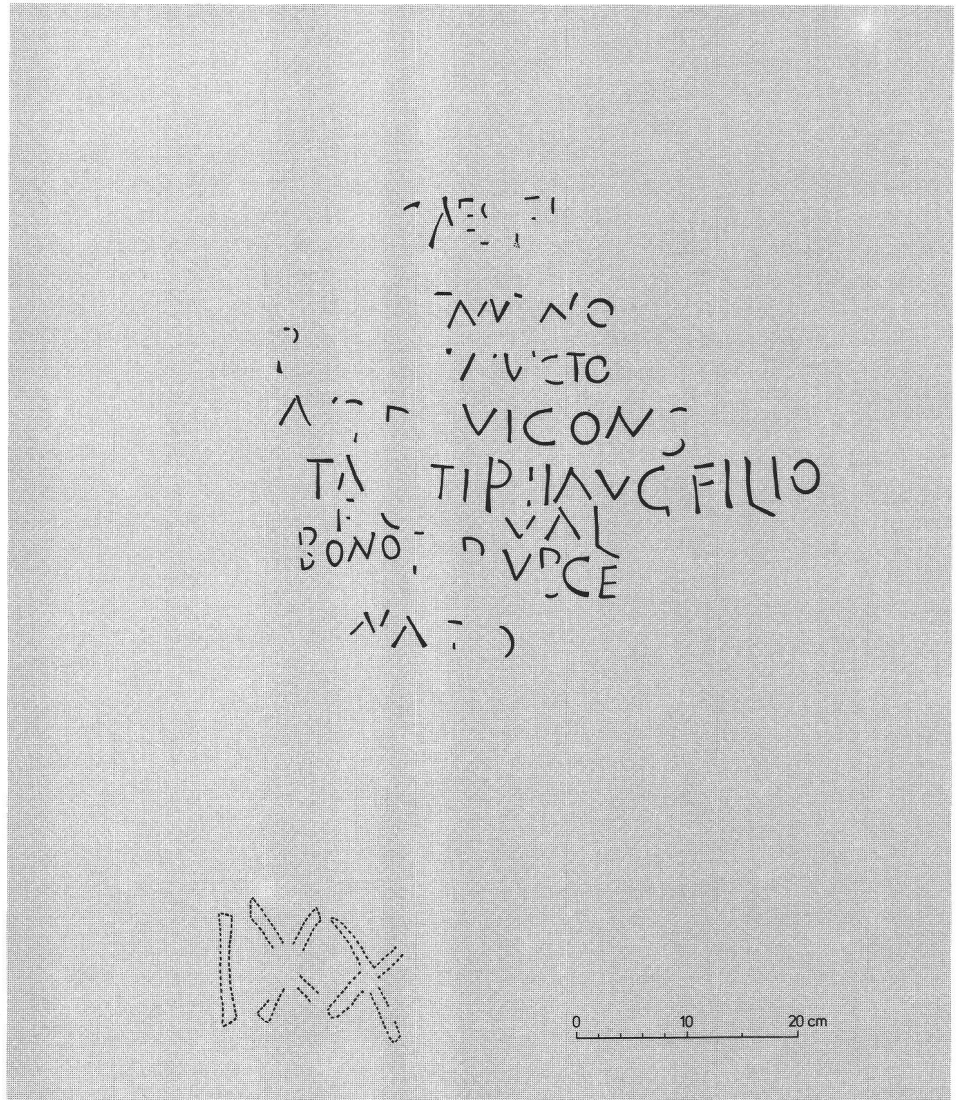


fig. 10 et 11

Milliaire de Versvey I. L'inscription de Constantin (B). A droite (photo), l'inscription des Tétrarques, marquée par les ombres. Photo et fac-similé. Photo F. Francillon.

Der Meilenstein von Versvey I. Die constantinische Inschrift (B). Rechts im Foto als Schatten die ältere Inschrift (A). Foto und Faksimile.

Miliario di Versvey I. L'iscrizione di Costantino (B). A destra (foto) l'iscrizione (A) marchata da qualche ombra. Foto et facsimile.



lement concevable que la dédicace aux Tétrarques ait été effacée avant la mort de Galère, en 312. Jusqu'en 311, la partie de l'Occident contrôlée par Constantin reconnaît les consulats du vieil empereur, retiré depuis 308. Mais les événements de 312 vont tout bouleverser. La victoire de Constantin sur Maxence, la *damnatio memoriae* de Maximien, puis l'accord conclu entre Licinius et Constantin ont porté un coup fatal au régime tétrarquique. Désormais Constantin s'est affranchi de tout lien avec l'oeuvre de Dioclétien, ce dont témoigne le martelage du milliaire de Versvey qu'on datera avec la plus grande vraisemblance des derniers mois de 312 ou des premiers de 313, avant que ne se répande le nouveau surnom de l'empereur d'Occident.

De Milan où, au printemps 313, il a scellé son alliance avec Licinius en lui donnant en mariage sa soeur Constantia, Constantin regagne Trèves où il est de retour à fin mai²⁴. A-t-il traversé les Alpes au Grand-St-Bernard, qui se trouve sur le chemin le plus court entre Milan et la cité mosellane? Certes ce n'est pas par là qu'il était entré l'année précédente en Italie, emmenant ses troupes au travers des Alpes Cottiennes (col du Mont-Genèvre)²⁵. Mais les conditions, en mars ou avril 313, sont toutes différentes: n'étant plus en situation d'agresseur, Constantin peut choisir à son gré le chemin qui le mènera à Trèves. Il n'est pas impossible que son choix se soit porté sur la voie du Grand-St-Bernard. On comprendrait alors la hâte des habitants du Valais à faire disparaître les inscriptions des Tétrarques, particulièrement celles qui leur souhaitaient de longues années de règne. Si le milliaire de Versvey fut entièrement martelé, celui du mille XVII fut mis hors service et transporté, peut-être alors déjà, dans la région de Monthey. Frêle colonnette, d'un diamètre de 25 à 30 cm, il ne pouvait être réutilisé puisque la dédicace aux Tétrarques occupait toute la surface du cylindre et qu'il était exclu d'en réduire encore le diamètre par martelage et polissage. Il fut donc remplacé par un milliaire au nom de Licinius, dont l'apparition sur un monument du domaine constantinien ne peut s'expliquer que par des circons-

tances exceptionnelles, en l'occurrence la rencontre et le pacte de Milan.

La voie du Bas-Empire dans le Chablais vaudois

L'éditeur du milliaire de Monthey, bien qu'il admette que la pierre a été déplacée, s'est toujours refusé à fixer son emplacement primitif sur la rive droite du Rhône, dans la région de St-Triphon où fut découvert le milliaire de Licinius portant le même chiffre de milles²⁶. Pourtant l'existence de plusieurs milliaires signalant sur une même route (fig. 14) un mille identique est loin d'être aussi exceptionnelle que le prétend P. Collart. Sans aller jusqu'à invoquer l'exemple problématique de milliaires »jumeaux«²⁷, on peut citer de nombreux cas de milliaires érigés au même mille²⁸. Malgré cela, comme le milliaire de Monthey (fig. 5.6) ne s'intégrait à aucune série connue, il fut assigné à une voie reliant Massongex à Genève par la rive gauche du Rhône et le sud du lac Léman. Certes nous ne prétendons pas nier la réalité de cette route, attestée par des restes matériels²⁹, mais il faut aujourd'hui reconnaître que le milliaire de Monthey se dressait à l'origine sur la rive droite du Rhône, comme le milliaire de Versvey. Ce dernier, qui appartient à la même série, fut en effet réutilisé sur place au bord de la voie de Constantin, que tout le monde s'accorde à faire passer sur la rive droite du Rhône et au nord du Léman³⁰. La route de Constantin et celle de la première Tétrarchie n'ont donc été qu'une seule et même voie, objet de la sollicitude impériale durant une trentaine d'années (fig. 14).

La question se pose de savoir si des travaux de réfection y furent entrepris, voire des corrections de tracé. Pour vraisemblables qu'elles soient, les réparations ne sont pas démontrées par la seule présence de milliaires³¹. Des indices tenus nous portent cependant à croire que le tracé de la voie fut modifié à une époque qui pourrait être celle qui nous occupe. A la légère différence de distance que les itinéraires antiques (fig. 1) présentent entre les stations de Tarnaiæ (Massongex) et de Pennelocus (environs de Villeneuve)³², la toponymie fournit une explication satis-

faisante. A l'endroit où se trouve aujourd'hui Villeneuve s'élevait en effet, dans le Haut Moyen-Age, une localité appelée Compengie. Son nom latin – *Compendiaco* (1005 après J.-C.) – ne dérive pas d'un gentilice gallo-romain *Compendius*, mais du nom commun *compendium*, »le raccourci«³³. Dans cette région, on ne peut imaginer de raccourci qu'à travers la plaine, sur une droite reliant le rocher de Sauquenil (Roche) à Villeneuve. C'est précisément sur cet itinéraire qu'a été découvert le milliaire de la Grange des Tille, indiquant le 26e mille à partir de Martigny (fig. 14). Le *compendium* devait permettre d'éviter les détours de l'ancien chemin qui épousait toutes les sinuosités du pied des Préalpes. Si on observe en outre le caractère des milliaires situés en aval du défilé de St-Maurice et qu'on le compare à celui des milliaires retrouvés en amont, on ne peut manquer d'être frappé par de grosses différences: alors que les milliaires d'amont sont d'imposants cylindres sur base cubique (diamètre: 47 cm pour les milliaires de Constantin; 60 cm pour celui de la première Tétrarchie), ceux d'aval ont tous l'aspect de colonnes, voire de colonnettes, arrachées à des édifices en ruines (diamètre: 23 à 35 cm). Ce fait ne s'explique pas par la présence de deux administrations différentes. Admettons donc qu'aux IIIe et IVe siècles après J.-C., les conditions de travail étaient tout à fait particulières en aval de St-Maurice et que le réseau routier y avait subi des atteintes telles qu'il fallut le remettre en état en recourant le plus souvent à des solutions de fortune. Faut-il voir dans cette situation singulière la confirmation de la thèse que les Alamans, lors de l'invasion de 260, auraient été arrêtés au défilé de St-Maurice et n'auraient pas pénétré en Valais³⁴? Le fait est qu'entre l'époque de Trajan, voire de Claude, et la fin du 3e siècle, nous ne possédons aucun témoignage que le pouvoir impérial se soit préoccupé de tenir la voie en état³⁵. Son entretien était resté assuré, nous le verrons plus bas, jusqu'à la coupure de 260 et dès l'époque de sa construction, qui remontait à Claude, comme l'a confirmé la seconde découverte faite à Versvey.

2. Milliaire de Versvey

Surgi des eaux dans les mêmes conditions et la même gravière que la pierre décrite ci-dessus, le nouveau milliaire de Versvey, trouvé en février 1980, gisait lui aussi au fond d'un bras abandonné du Rhône, à 50 m environ de son semblable.

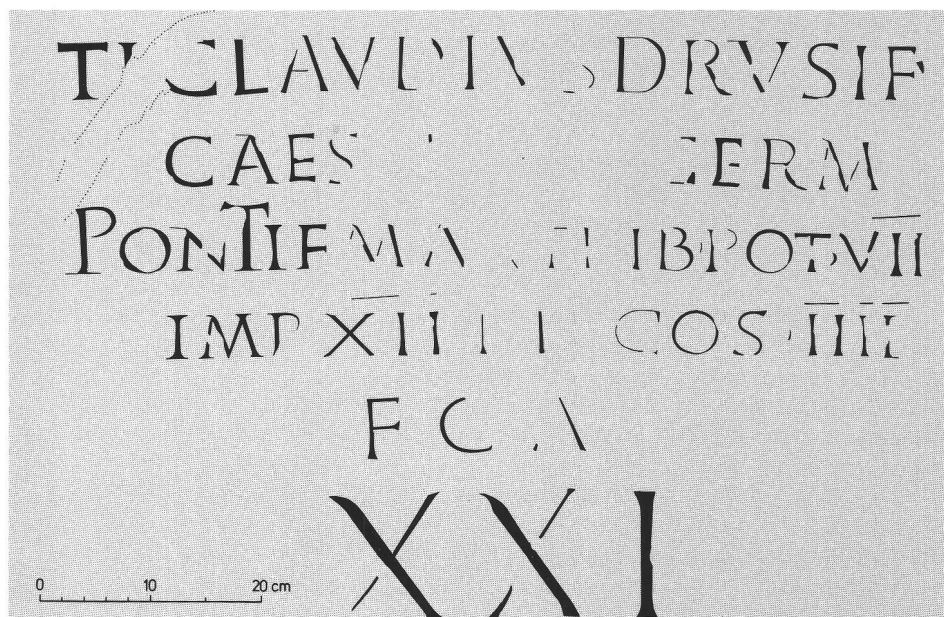
Aujourd'hui exposé à la Maison de commune d'Yvorne, ce monolithe de gneiss, d'une hauteur de 2,42 m, est composé d'un cylindre de 1,82 m de haut et 1,55 m de circonférence sur un socle cubique (fig. 12); celui-ci, qui mesure 50 à 55 cm de côté sur 60 de haut, est pourvu d'un décrochement soigneusement poli, sauf sur l'arrière. Le cylindre, qui a souffert des griffures de la benne, porte un texte gravé en caractères profonds et réguliers dont la partie centrale est usée (fig. 13). Haut, lettres: 5,5 cm (l. 1); 5 cm (l. 2); 4,5 cm (l. 3-4); 6 cm (l. 5); 13 cm (l. 6). Particularités graphiques: P et T allongés dans PONTIF (l. 3); points séparatifs en forme de virgules (l. 3); calque, photographies.

TI CLAVDIVS DRVSI F
CAES[AR AVG] GERM
PONTIF MA[X] TRIB POT VII
IMP XII P P COS IIII
F C A
X X I

Ti(berius) Claudius Drusi f(ilius) /
Caes[ar Aug(ustus)] Germ(anicus) /
pontif(ex) ma[x(imus)] trib(unicia) po-
t(estate) VII / imp(erator) XII p(ater)
p(atriciae) co(n)s(ul) IIII. / F(oro) C(lau-
dii) A(ugusti) / (milia passuum) XXI

Ce milliaire de Claude est le deuxième exemplaire connu, après celui de St-Saphorin³⁶, d'une série érigée en 47 après J.-C. sur le tronçon routier Martigny-Lausanne. La date est donnée par la 7^e puissance tribunicienne, que l'empereur a revêtu du 25 janvier 47 au 24 janvier 48. Le fait que la censure de Claude ne soit pas mentionnée montre que l'inscription a été gravée dans les tout premiers mois de l'an 47³⁷. A cette date, l'empereur résidait à Rome qu'il avait regagnée 4 ans plus tôt, à l'issue d'une campagne de 16 jours en Bretagne, l'unique opération militaire qu'il ait jamais menée après son élévation à l'empire. Malgré cette remarquable discrétion, Claude fut salué 27 fois *imperator*, record absolu des empereurs romains. Il reçut ainsi 3 fois cet honneur en 47. Les salutations de cette année, que le milliaire de Versvey ne pouvait mentionner puisqu'il date des débuts de la 7^e puissance tribunicienne, éclairent peut-être les circonstances qui ont présidé à l'installation du milliaire retrouvé sur sol vaudois. 46 et 47 sont en effet des années très riches en activités guerrières dans les provinces occidentales de l'Empire: Ostorius Scapula obtient en Bretagne d'importants succès tandis que Domitius Corbulon, au cours d'un brillante et brève expédition, pacifie les rives du Rhin inférieur³⁸. D'importants mouvements de troupes entre l'Italie et ces provinces ne purent manquer de se produire, soit

fig. 12 et 13
Milliaire de Versvey 2. Photo et fac-similé de l'inscription. Photo F. Francillon.
Der Meilenstein von Versvey 2. Foto und Faksimile.
Miliario di Versvey 2. Foto e facsimile.



en préambule, soit au terme des opérations³⁹. Il ne serait donc nullement surprenant que des travaux d'aménagement routier aient accompagné les guerres de Bretagne et de Germanie inférieure, régions que la voie transalpine du Grand-St-Bernard mettait à une distance minimale de l'Italie.

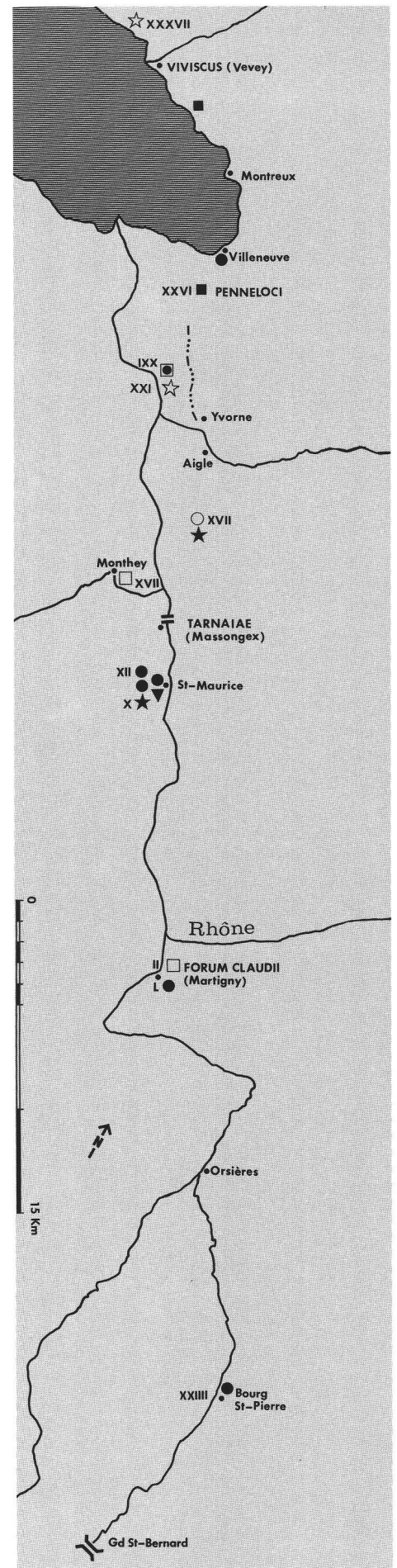
L'aménagement de la voie du Grand-St-Bernard

Le passage des *Alpes Poeninae* au col du Grand-St-Bernard était pratiqué par les Romains depuis qu'Auguste avait »pacifié« les peuplades alpines et fondé sur le territoire des Salasses la colonie d'Augusta Praetoria (Aoste). Il était resté un chemin muletier, étroit et raide, mais court⁴⁰. Claude prit l'initiative d'y apporter des aménagements dont la nature est aujourd'hui l'objet de controverses. Alors que la plupart des historiens admettent que le chemin fut rendu carrossable⁴¹, les archéologues marquent un certain scepticisme. Tandis que L. Blondel, après avoir paru pencher pour le chemin muletier, se rallie, non sans prudence, à la thèse d'une voie carrossable, A. Planta, dans la minutieuse étude qu'il a récemment publiée sur le tronçon entre Bourg-St-Pierre et le col, prend nettement position contre cette thèse⁴². Ses objections ne manquent pas de poids : la présence en plusieurs points de marches taillées dans le rocher⁴³, mais surtout l'absence des ornières qui caractérisent les voies antiques dans les zones montagneuses où affleure la roche nue. On peut naturellement objecter qu'un chemin muletier n'aurait pas permis le passage des légions ; l'objection ne résiste pas à l'examen⁴⁴. On oublie trop souvent que les passages alpins sont complémentaires : alors que le Grand-St-Bernard est un itinéraire rapide, destiné au trafic léger, le Petit-St-Bernard assure non loin de là, comme au temps d'Auguste, l'acheminement des convois lourds⁴⁵. En veut-on un exemple historique ? On le trouvera dans l'expédition conduite chez les Bataves en révolte sous le règne de Vespasien (70 après J.-C.) : »Les légions victorieuses, la 7e, la 11e et la 13e, des légions de Vitellius la 21e, et de celles nouvellement recrutées la 2e sont acheminées par les Alpes Pénines et Cottiennes, une partie par le Mont Grée (col du Petit-St-Bernard)« (Tacite, *Histoires*, IV, 68, 7).

Même si Claude ne rendit pas la voie praticable aux chars sur l'entier du trajet de montagne, il est indéniable qu'il fit améliorer les conditions de viabilité. Le passage du col fut aménagé, des miliaires dressés sur le parcours de la voie, des relais créés, et une chaussée carrossable fut construite dans les zones favorables, réduisant autant qu'il était possible le parcours de montagne. De ces importants travaux de génie routier, des vestiges ont été conservés au pied des Préalpes vaudoises, entre les villages d'Yvorne et de Roche. Les rapports de Th. Schwarz et d'A. Naef, conservés aux Archives cantonales vaudoises, mentionnent deux tronçons de la voie, pourvus d'aménagements artificiels et d'une double paire d'ornières, aux lieux-dits »En Châble-Rouge« (Yvorne VD) et »Les Oches« (Roche VD)⁴⁶. On notera avec intérêt que les ornières principales présentent un écartement correspondant au standard des grandes voies romaines (1,45 m)⁴⁷. Le principal ouvrage d'art de la route fut à n'en pas douter le pont sur le Rhône. Des éléments en ont récemment été retrouvés à Massongex et sont aujourd'hui à l'étude. Il s'agit de blocs de calcaire du Jura provenant des piles du pont et de pieux ferrés renforçant le dispositif (fig. 15)⁴⁸. La découverte de vestiges en bois a soulevé l'espoir de dater l'ouvrage ; malheureusement les analyses dendrochronologiques n'ont donné à ce jour aucun résultat. Bien qu'il soit tentant d'attribuer à Claude la construction du pont, nous laisserons donc la question ouverte.

fig. 14
Voie et miliaires romains du Bas-Valais et du Chablais vaudois. Dessin A. Rahman.
Die römische Strasse und die Meilensteine im Unterwallis und im Chablais vaudois.
Via e miliari nel Basso Vallese e nel Chablais vaudois.

- · · · — · · · — vestiges de la voie romaine
- ▬ pont romain
- localités
- Milliaires :**
- ◇ Claude (41-54)
- ◆ Trajan (98-117) ?
- ▼ Carus (282-283)
- le Tétrarchie (293-305)
- 2e Tétrarchie (305-306)
- Constantin (306-337)
- Licinius (308-323)
- le Tétrarchie et Constantin



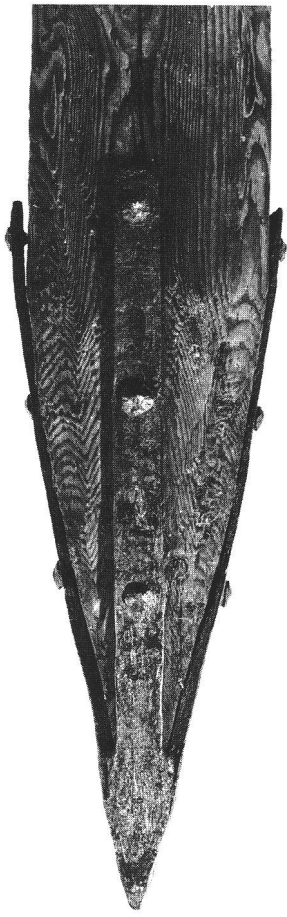


fig. 15
Pont romain de Massongex. Pieu ferré. Photo F. Francillon.
Eisenbeschlagener Pfahl der römischen Brücke von Massongex.
Ponte romano di Massongex. Palo ferrato.

Forum Claudii Augusti

Les travaux de génie civil furent complétés par des mesures d'ordre administratif. Dans le but d'améliorer l'exploitation et l'entretien du réseau, Claude promut généreusement au rang de colonies ou de municipes plusieurs cités souvent au voisinage des cols⁴⁹. Sur les voies des Alpes Grées et Pénines, les Ceutrons de Tarentaise et les Octoduriens (Martigny) reçurent le droit latin⁵⁰. Le milliaire de Versvey nous transmet de manière indubitable la nouvelle appellation officielle qui sanctionna l'élévation de la cité du Valais: Forum Claudii Augusti. Ce nom complexe, dont la forme exacte fut longtemps mise en doute⁵¹, appelle un commentaire. Si Claudii fait clairement référence au constructeur de la route, la dénomination parallèle de la *Via Claudia Augusta*⁵², dans les Alpes du Tyrol, laisse entendre que l'épithète honore l'empereur sous le règne duquel fut exploré et ouvert l'itinéraire. Il s'agit peut-être aussi de distinguer le nouveau fo-

rum d'autres Fora Claudii attestés par exemple en Italie⁵³. Que signifiait le terme de *forum*? Si l'on s'en tient à la définition des lexicographes latins, c'est une »place de commerce (*negotiationis locus*), comme Forum Flaminium, Forum Julium, du nom de ceux qui ont fait aménager ces *fora*; on les rencontre d'ordinaire sur les routes et dans les campagnes⁵⁴. On connaît beaucoup d'exemples de ces établissements; souvent situés au point milieu d'un secteur routier, ils étaient fondés, sous la République, par le magistrat chargé de construire une nouvelle voie⁵⁵. Dotés de bâtiments publics, ils pouvaient servir de chef-lieu à une *praefectura*, petite unité administrative possédant le droit de marché, sans pourtant disposer des magistrats qui la rendraient autonome⁵⁶.

Le statut que Claude offrit aux Octoduriens fut toutefois plus élevé et modifia radicalement l'organisation politique du Valais. Octodurus fut érigé en chef-lieu de la *Vallis Poenina*; les habitants du bourg, et peut-être eux seuls si nous prenons Pline à la lettre, furent gratifiés du droit latin qui ouvrait aux anciens magistrats l'accès à la *civitas Romana*. Nous n'aborderons pas ici l'épineux problème de l'unification du Valais en une seule cité⁵⁷; qu'il nous suffise de remarquer que la réforme de 47 mit entre les mains des Octoduriens des avantages tels qu'ils ne pouvaient qu'éclipser tous ceux dont jouissaient les autres Valaisans. Directement liée à l'aménagement de la voie du Grand-St-Bernard, la collation du droit latin impliquait une contrepartie. Les ressources locales, augmentées des revenus du marché, devaient donner aux magistrats municipaux les moyens financiers d'assumer un certain nombre de prestations. L'entretien de la voie, la maintenance de l'infrastructure de service, la fourniture d'attelages (*angareia*), de bêtes de somme et de guides étaient autant de tâches qui incombaient au nouveau *forum*⁵⁸. Nous ignorons comment s'opérait la répartition des obligations entre les habitants du chef-lieu et les autres Valaisans, mais il est certain que les Foro-claudiens furent chargés de l'organisation et considérés comme responsables devant les représentants du pouvoir central. Leur compétence s'étendait très loin, au moins jusqu'à St-Saphorin en aval de Martigny et en amont jusqu'au col et peut-être au delà jusqu'à la première station du versant

italien⁵⁹. Ils conservèrent le contrôle de la voie durant toute l'Antiquité, ce dont témoigne, jusqu'à l'époque de Constantin, l'épigraphie officielle.

19e ou 21e mille?

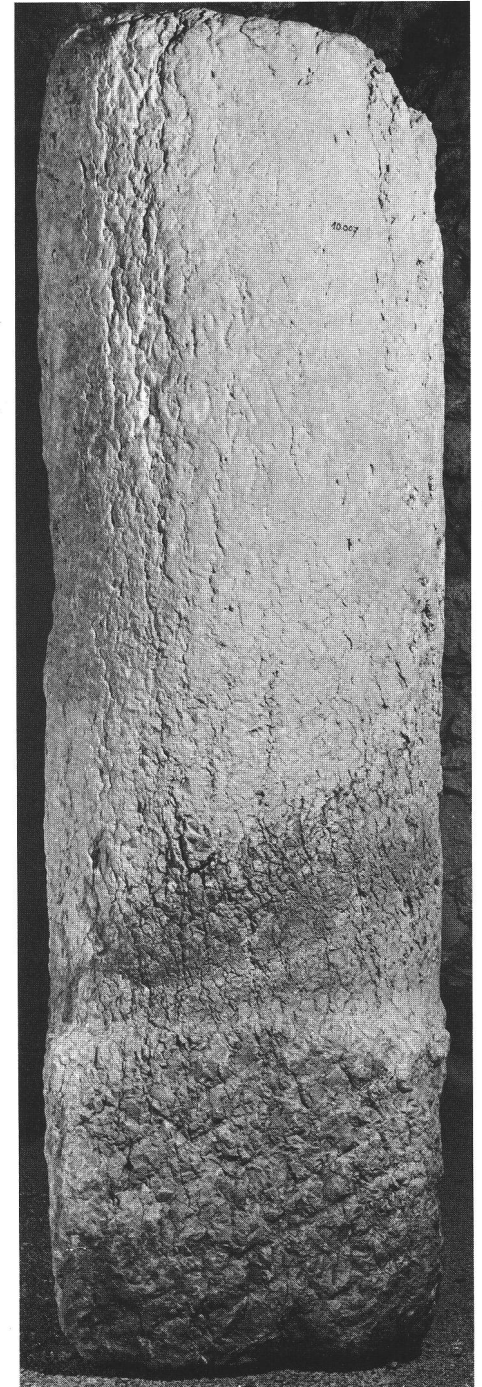
Les deux milliaires extraits de la gravière de Versvey jalonnaient la voie du Grand-St-Bernard à son passage au pied des Préalpes. Fait étonnant, bien qu'ils aient été retrouvés à quelque 50 mètres de distance, ils ne paraissent pas indiquer le même mille. Notre premier mouvement fut de penser que l'une au moins des deux pierres avait été déplacée et nous avons porté notre choix sur le milliaire du Bas-Empire au chiffre IXX. Cette singulière graphie nous semblait calquée sur l'expression que la langue latine utilise pour 19, *undeviginti*, »1 ôté de 20«. L'existence à Coblenche d'un groupe de 3 milliaires marquant le 59e mille, le premier avec ILX, les deux autres avec LIX nous confortait dans notre opinion⁶⁰. Notre foi est aujourd'hui ébranlée, puisque le professeur Walser a eu l'amabilité de nous signaler des exemples qui viennent appuyer une autre interprétation: deux milliaires de Narbonnaise indiquent une distance qui est à lire de droite à gauche, soit IIIXX pour XXIII et VX pour XV⁶¹. Bien que notre première idée soit loin d'être indéfendable, nous accorderons néanmoins plus de poids à l'étroite association des deux découvertes et nous admettrons donc que les deux milliaires de Versvey marquaient le 21e mille à partir de Forum Claudii Augusti. Si l'on reporte sur la carte l'équivalent de 21000 pas, soit un peu plus de 30 km, on aboutit, en suivant le tracé présumé de la voie romaine entre Martigny et le Léman, à un point situé au lieu-dit »En Châble-Rouge«, à 1300 m à peine de la gravière des Communailles. Pour expliquer la présence des imposants monolithes au fond du fleuve, on ne peut qu'esquisser des conjectures; l'une des plus vraisemblables, dans cette partie de la plaine extrêmement exposée, serait d'y voir l'un des nombreux effets secondaires de l'effondrement du mont Tauredunum en 563 après J.-C. La rupture du barrage créé par l'éboulement précipita dans la plaine d'énormes masses d'eau qui renversèrent tout sur leur passage, jusqu'au pont de Genève qui ne résista pas à l'assaut de la vague soulevée sur le Léman⁶².

3. Milliaire de Crans (Nyon)

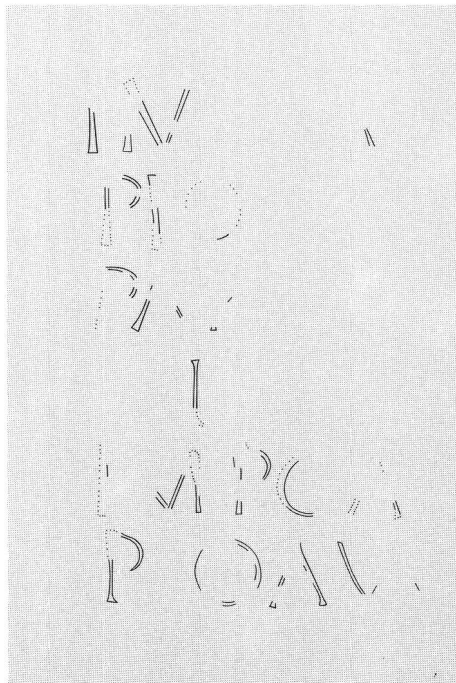
Lors des travaux d'installation du Musée romain de Nyon, notre attention fut attirée par un bloc cylindrique de calcaire (fig. 17) qui se dressait à la Promenade des Marronniers, juste au pied du château. Manifestement, il s'agissait d'un milliaire, jusqu'ici réputé anépigraphe. Le soleil couchant, effleurant la pierre de ses rayons, faisait néanmoins surgir des ombres d'une géométrie suspecte. Transporté au Musée et nettoyé, le bloc devait révéler ses secrets : il avait gardé, malgré sa longue exposition aux intempéries, les vestiges insignifiants d'une quinzaine de lettres, réparties sur une bande verticale d'à peine 30 cm de largeur (fig. 16). Le hasard a voulu que les lettres conservées fussent significatives d'une titulature d'époque sévérienne. On lisait en effet, à deux reprises, le *praenomen* impérial – IMPERATOR CAESAR –, associé dans le second cas aux épithètes PIVS AVGVSTVS. Or Caracalla est le seul empereur à avoir régné en corégence et à porter aussi, dans la première partie de son règne, cette double épithète qui avait également servi à Antonin et Commode, mais dans l'ordre inverse des termes. Nous avons donc affaire à une titulature associant Septime Sévère et Caracalla, semblable à celle qu'un milliaire trouvé à Messery (Savoie), mais provenant des environs de Nyon, avait déjà révélée⁶³.

Bien que le chiffre des milles ait disparu, ce milliaire ne semble pas provenir de Nyon même. Auguste Turretini avait en effet signalé l'existence d'une colonne milliaire sans inscription au-dessous du village de Crans⁶⁴. Selon une indication d'E. Mottaz, la pierre fut transportée au Musée de Nyon, autrefois installé au château⁶⁵. La probabilité est donc forte que le milliaire du Musée de Nyon et la colonne de Crans ne soient qu'un seul et même monument. Il fut érigé sur la voie menant de Genève à la Colonia Julia Equestris (Nyon) sous le règne commun de Septime Sévère et de ses fils Caracalla et Géta. Sévère était alors dans sa 9^e puissance tribunicienne et Caracalla venait d'être désigné pour son premier consulat qu'il revêtit le 1^{er} janvier 202. L'inscription fut donc gravée dans la seconde moitié de l'an 201 après J.-C.⁶⁶. Simple dédicace aux souverains régnants, elle ne commémorait sans doute pas de travaux de réfection. Ceux-ci ne furent entrepris qu'après la mort de Sévère et l'assassinat de Géta (le nom de Géta fut alors effacé des inscriptions officielles, comme de notre milliaire). Caracalla, désormais seul au pouvoir, fit réparer les voies et les ponts «croulant de vieillesse», selon la formule qu'on lit encore sur les pierres milliaires ou leugaire du Boiron (St-Prex-Morges), de Boscéaz et Montagny (plaine de l'Or-

be) et de Soleure⁶⁷. La voie stratégique de Genève au Rhin, longtemps négligée, avait sans doute regagné en importance depuis que les Alamans menaçaient l'intégrité territoriale de l'Empire. Elle fut donc remise en état de Genève à Lausanne, puis de Lausanne à Yverdon, Avenches et Soleure (fig. 1), à l'initiative de Caracalla qui allait vaincre



IM[P CAES L SEPT SEVERO]
 PI[O PERTIN AVG ARAB ADIAB]
 PA[RTHIC MAX P M TRIB POT]
 [IX] I[MP XI COS II DESIG III P P ET]
 [I]MP CA[ES M AVREL ANTONINO]
 P[I]O AV[G TRIB POT IIII COS]
 D[ESIG]
 [ET P SEPT GETAE NOBILISS
 CAES]



Im[p(eratori) Caes(ari) L(ucio) Sept(i-
 mio) Severo] / Pi[o Pertin(aci) Au-
 g(usto) Arab(ico) Adiab(enico)] / Pa[r-
 thic(o) max(imo) p(ontifici) m(aximo)
 trib(unicia) pot(estate)] / [IX] i[mp(era-
 tori) XI co(n)s(uli) II desig(nato) III
 p(atri) p(atriciae) et] / [I]mp(eratori)
 Ca[es(ari) M(arco) Aurel(io) Antonino]
 / P[i]o Au[g(usto) trib(unicia) pot(esta-
 te) IIII co(n)s(uli)] d[esig(nato)] / [et
 P(ublio) Sept(imio) Getae nobiliss(i-
 mo) Caes(ari)]. / [(Milia passuum)?]

les Alamans l'année même où furent érigés ces quatre milliaires (213 après J.-C.). Durant tout le 3^e siècle, la voie Genève-Avenches-Rhin fut sans cesse entretenue, car elle était devenue essentielle à la sauvegarde des frontières de l'Empire. On retrouve ainsi trace de réparations sous les règnes d'Elagabal (218-220), de Maximin le Thrace

(235-238), de Gordien III (238-244), de Philippe l'Arabe (244-249) et de Trébonien Galle (251-253). La catastrophe de 260 porta un coup fatal à la voie subalpine et à la Colonie Equestre (Nyon) qui la contrôlait. De nombreux matériaux enlevés aux édifices de la colonie servirent à construire l'enceinte de Genève et c'est désormais sur la voie du Grand-

St-Bernard, associée comme autrefois à son complément naturel, le Petit-St-Bernard⁶⁸, que se porta l'essentiel de l'activité impériale. Restaurées à la hâte, les voies transalpines devaient permettre aux Tétrarques, puis à Constantin de rétablir la situation sur le Rhin et de fortifier une frontière devenue trop perméable.

fig. 16 et 17

Milliaire de Crans (Nyon). Fac-similé de l'inscription et photo. Photo F. Francillon.

Der Meilenstein von Crans (Nyon). Faksimile der Inschrift und Foto.

Miliario di Crans (Nyon). Facsimile dell'iscrizione e foto.

Déposé au Musée romain de Nyon (No inv. 2366), le milliaire est un monolithe de calcaire, composé d'un cylindre et d'un socle (fig. 16.17). Hauteur totale: 1,81 m; diamètre: 57 cm; hauteur du socle: 45 cm; largeur: 50 cm; profondeur: 63 cm. La surface inscrite est très usée et ravinée. Haut. lettres: 7 cm (l. 1-2); 6,5 cm (l. 3-6). Copie, estampage, calque, photographies.

- 1 P. Broise, L'urbanisme vicinal aux confins de la Viennoise. ANRW V, 2 (1976) 605.
- 2 G. Walser, Die römischen Strassen in der Schweiz. 1. Teil: Die Meilensteine (1967).
- 3 Carte nationale suisse 1:25000, feuille 1284, cote 560,6/132,1.
- 4 P. Collart, Borne milliaire à Monthey et routes romaines du Bas-Valais. Vallesia 15, 1960, 231 ss. Walser (note 2) 35, N° 10. P. Collart, La route romaine du Sud du Léman. Museum Helv. 35, 1978, 283 ss. F. Wiblé, Inscriptions latines du Valais antique. Vallesia 33, 1978, 39, N° 70.
- 5 Collart (note 4, 1960) 232: Q MVLTA / MILIA ET MILIA / XX NALECLA; Walser (note 2) 35: Q MVLTA / MILIA ET M[V]LTA / XX NALECLA; Collart (note 4, 1978) 286 paraît abandonner sa première lecture pour celle de Walser; le graveur aurait écrit par erreur MVLTA au lieu de MILIA (1.9).
- 6 Sur le rythme quinquennal des *vota*, les Panégyriques latins, édités par E. Galletier (1949), offrent de nombreux exemples: voir en partic. III (11), 1, 1-3 (Quinquennales de Maximien en 291); pour une période antérieure, cf. RIC V, 2 Postumus 34-35 (Quinquennales de Postumus en 263).
- 7 Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL) VIII 18698.
- 8 C. H. V. Sutherland, The Roman Imperial Coinage (RIC) VI (1967) 20,7.
- 9 CIL VI 1907; 31402-31412; 428.
- 10 CIL IX 5946; CIL VIII 22481; 22483-22493; cf. aussi CIL VIII 20646-20647.
- 11 L'haplographie n'est pas sans exemple dans le même type d'inscription, par ex. sur le milliaire CIL VIII 22484.
- 12 Ce que nous appelons erreur n'est peut-être qu'une ligature N + A, avec insertion du A dans la première partie du N.
- 13 RIC VI Treveri 607-608. Le classement des émissions, basé sur l'étude de P. Strauss, Les monnaies divisionnaires de Trèves après la réforme de Dioclétien. Revue numismatique 16, 1954, 19 ss, est à reprendre. L'auteur, persuadé que les voeux n'ont été renouvelés tous les 5 ans qu'à partir de Constantin, ignore les émissions qui furent frappées aux *Quindecennalia* de Dioclétien et Maximien et aux *Quinquennalia* de Constance et Galère.
- 14 RIC VI Treveri 682-688.
- 15 Le Panégyrique X (4), 2, 1-5 présente pareille association.
- 16 Pan. IV (8), 6, 1.
- 17 Pan. V (9), 14, 1.
- 18 A notre sens, l'émission de fractions de *folles* à l'effigie de Galère (MVLTI X) et de Dioclétien et Maximien (MVLTI XX), que Strauss date de 302, fut frappée à Trèves en 297-298.
- 19 RIC VI Roma 74-89; sur la datation, voir le commentaire de Sutherland, p. 335.
- 20 Pan. VII (6), 6, 3.
- 21 La version anonyme de la Passion parle de la révolte des Bagaudes (285); sur l'historicité douteuse de ce document, cf. D. van Berchem, Le martyre de la légion thébaine (1956).
- 22 G. Walser, Martigny als römische Strassenstation. Helvetia Arch. 10, 1979, 146-152.
- 23 RIC VI Treveri 806; Londinium 120; Heraclea 49b.
- 24 Fragm. Vatic. 291.
- 25 Pan. IX (12), 5, 1; X (4), 21, 1.
- 26 Collart (note 4, 1960) 237-238; (note 4, 1978) 286-287.
- 27 Les soi-disant milliaires »jumeaux« de la Via Egnatia (CIL III 7363 et 7364), allégués comme exemple, ont en fait été découverts à 14 km de distance l'un de l'autre et jalonnaient sans doute la voie de part et d'autre de Lychnidus de Macédoine.
- 28 CIL XIII 9145-9149 (Germanie); I. König, Die Meilensteine der Gallia Narbonensis (1970), N° 172-175 (Narbonnaise); CIL III, 14149, 38-49 (Arabie); L'Année Épigraphique 1909, 62: 13 milliaires de l'Henchir-el-Abiodh (Afrique)!
- 29 L. Blondel, La route romaine de la rive gauche du lac de Genève à Veigy. Genava 17, 1939, 63 ss. Voir aussi, à propos de Strabon, IV, 6, 11, D. van Berchem, Observations sur le réseau routier des Allobroges. Bull. Soc. Nat. Antiquaires de France, 1976, 137 ss.
- 30 Milliaires de Constantin à Villeneuve et Villette.
- 31 Cf. T. Pekáry, Untersuchungen zu den römischen Reichsstrassen (1968) 16-22.
- 32 Tabula Peutinger. III, 3: Pennelucos XIII Tarnaia; Itinerarium Antonini 351, 6-7: Tarnaia Pennelucos XIII.
- 33 Compendius: Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud (1914-1920), art. Villeneuve (D. Reymond). Sur d'autres exemples de dérivations de noms communs à l'aide du suffixe -acus, cf. Y. Burnand, Le problème des faux anthroponymes d'époque romaine dans le sillon rhodanien. Proceedings of the eighth intern. Congress of onomastic Sciences, Amsterdam, 1963, 63 ss.
- 34 D. van Berchem, Aspects de la domination romaine en Suisse. RSH 5, 1955, 163 ss.
- 35 Milliaire perdu de St-Triphon au nom de Trajan (Walser, note 2, N° 11) ou de Claude (CIL XII 5224; Van Berchem (note 29) 144, 2).
- 36 Walser (note 2) 43, N° 15 = CIL XII 5528.
- 37 König (note 28) 78 fait débiter la censure de Claude à l'échéance son 4^e consulat, le 1^{er}

- mars; E. Groag, RE III, col. 2802, après les Jeux Séculaires, le 21 avril.
- 38 Tacite, Annales, XI, 18–20.
- 39 Scapula reçoit la propréture de Bretagne en 47; Corbulon devient légat de l'armée de Germanie inférieure probablement en 46 et achève sa campagne en 47.
- 40 Strabon, Géographie, IV, 6, 11. Sur l'interprétation de ce texte difficile, cf. P. Collart, *Epi Lougdounon*. Rev. études grecques 91, 1978, 559 ss.
- 41 A la suite de D. van Berchem, Du portage au péage. *Museum Helv.* 13, 1956, 208. Résumé des thèses en présence dans P. Ducrey, *Etat de la recherche sur le Valais romain*. *Vallesia* 33, 1978, 22–23.
- 42 L. Blondel, La route romaine du Mont-Joux. Hommages à Albert Grenier (1962) 314. A. Planta, *Zum römischen Weg über den Grossen St. Bernhard*. *Helvetica Arch.* 10, 1979, 15 ss, en partic. p. 28.
- 43 Les marches existent même dans la partie inférieure du large chemin creux visible sur le versant italien, au voisinage du col; Ferrero a utilisé ce tronçon pour démontrer que la voie était carrossable en supposant tout un système de poutres et de planches destinées à aplanir la route.
- 44 Voir à ce sujet la démonstration de Walser (note 2) 44 à propos du passage de 3 légions en 69 après J.-C. Sur l'histoire du col à travers les âges, voir R. Degen, *Der Grosse St. Bernhard in alten Beschreibungen und Berichten*. *Helvetica Arch.* 10, 1979, 31 ss.
- 45 On trouve semblable combinaison de chemins complémentaires sur deux voies claudiennes d'Italie, la Via Claudia Nova, carrossable, et la Via Claudia Valeria, transapennine. L'itinéraire d'Antonin offre plusieurs exemples de ces itinéraires «à choix».
- 46 Ecartement interaxial des ornières: 1,47 m (Roche) et 1,38 (Yvorne); 1,17 (Roche) et 1,20 (Yvorne). Nous savons gré à J.-P. Dewarrat de nous avoir communiqué ces précieuses informations.
- 47 Sur l'écartement standard des ornières romaines, cf. H. Bulle, *Geleisestrassen des Altertums*. *Sitzungsber. der Bayer. Akad. der Wiss.*, 1947, Heft 2, 124 ss.
- 48 *JbSGUF* 62, 1979, 138.
- 49 Colonies: Aequum (Alpes Dinariques), Julium Carnicum (Alpes Carniques); municipes: Aguntum, Juvavum, Opitergium, Teurnia, Virunum (Alpes Carniques, Tridentines et Noriques).
- 50 Pline, *Histoire naturelle* III, 20 (135): sunt praeterea Latio donati incolae, ut Octodurenses et finitimi Ceutrones.
- 51 A la suite de Th. Mommsen, *Inscr. Confoed. Helv.* 311.
- 52 *CIL V* 8002–8003.
- 53 Ptolémée, *Géographie* III, 1, 50. G. Radke, *Gymnasium* 71, 1964, 216.
- 54 *Festus* 74, 15 ss L.
- 55 Liste et commentaire par G. Radke, *RE Suppl. XIII* (1971), col. 1417 ss.
- 56 *CIL I²* 638; *Festus* 262, 1 ss L.
- 57 A la mise au point de Ducrey (note 41) 23 ss, on ajoutera les remarques de Walser (note 22) 155.
- 58 Sur cette organisation et son financement, cf. Pekáry (note 31) chap. 3, p. 91 ss.
- 59 On notera avec intérêt que Forum Claudii Augusti se trouvait à 38 milles d'Eudracinum, dernière station sur le versant italien, et à 37 milles du milliaire de St-Saphorin, dernier témoin portant une distance comptée à partir de Martigny en direction de Lausanne. *CIL XIII* 9145–9147.
- 60 *CIL XII* 5545 (le lieu de trouvaille précise la distance); 5676.
- 62 Sur l'effondrement du Tauredunum et ses conséquences, cf. Van Berchem (note 21) 12.
- 63 Walser (note 2) N° 23; on corrigera la lecture de la l. 6: le nouveau milliaire montre qu'il faut lire [PIO A]VG. Sur les pierres leugaires de Chavornay et Treycovagnes (Walser N° 37–38), datées d'entre 202 et 204, Caracalla est déjà surnommé *Pius Felix Augustus*.
- 64 Mémoires et documents de la Société d'hist. et d'arch. de Genève 15, 1865, 119.
- 65 Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud (1914–1920) 555 (art. Crans).
- 66 Walser (note 2) 57.
- 67 Walser (note 2) N° 33, 36, 39 et 42.
- 68 Tous les milliaires connus de la route du Petit-St-Bernard à Genève remontent aux années 305 à 310; cf. König (note 28) N° 99–104.

Römische Meilensteine und Strassen im Kanton Waadt

Zwischen 1978 und 1980 wurden in einem alten Rhonearm bei Versvey zwei Meilensteine entdeckt. Der jüngere, eine schlanke Säule aus Kalkstein, stammt aus der Zeit der ersten Tetrarchie (293–305 n. Chr.). Eine erste, auf die kaiserlichen vota decennalia und vicennalia des Jahres 293 oder 298 hinweisende Inschrift wurde Ende 312 oder Anfangs 313 getilgt, um ein Formular Kaiser Konstantins des Grossen anzubringen. Der zweite Meilenstein, ein imposanter Gneisylinder, wurde durch Claudius zu Beginn des Jahres 47 n. Chr. bei Versvey aufgestellt.

Die beiden Steine standen einst an der Strasse zum Grossen St. Bernhard, von Martigny aus gerechnet bei der 21. Meile. Diese wichtige Strasse hatte Claudius ausgebaut und verbessert, wie einige bei Roche und Yvorne gefundene Spuren der Strasse und die Reste der römischen Brücke von Massongex zeigen. Die Strasse wurde durch die Einwohner des neuen Fo-

rum Claudii Augusti (Martigny) bis zu den Alamannenstürmen von 260 regelmässig unterhalten. Danach reparierte man die am rechten Rhoneufer entlang führende Strasse und kürzte sie ab durch ein compendium, dessen Spur sich im alten Namen von Villeneuve – Compengie – erhalten hat.

Ein dritter Meilenstein aus der Zeit des Severus (201 n. Chr.) zeigt eine Bautätigkeit an der Strasse von Genf nach Yverdon und Avenches. Er kam 1979 in Nyon zutage, wohin er wahrscheinlich aus Crans verschleppt worden war.

Miliari e strade romane nel cantone di Vaud

Due miliari sono stati scoperti tra il 1978 ed il 1980 in un antico braccio del Rhodano presso Versvey. Il più recente, una colonna slanciata di pietra calcarea, è dell'epoca della prima Tetrarchia (293–305). La prima iscrizione che indica i vota decennalia e vicennalia imperiali dell'anno

293 o 298 è stata cancellata per far posto ad un formulario dell'imperatore Costantino il grande (312 o 313).

La seconda pietra, un imponente cilindro di gneis, è stata piazzata presso Versvey da Claudius all'inizio dell'anno 47 d. C.

Le due pietre stavano una volta lungo la strada del Gran S. Bernardo al 21° miglio da Martigny. Questa strada importante era stata ingrandita e migliorata da Claudius come mostrano alchune tracce della strada presso Roche e Yvorne ed i resti del ponte romano di Massongex.

La strada è stata mantenuta dagli abitanti del nuovo Forum Claudii Augusti (Martigny) fino all'invasione degli Alemanni nel 260. Più tardi si riparò la strada lungo la riva destra del Rhodano che si accorciò con un compendium. La traccia di quest'ultimo si trova nel vecchio nome di Villeneuve – Compengie.

Un terzo miliario dell'epoca di Severo (201 d. C.) mostra attività di costruzione sulla strada Ginevra–Yverdon–Avenches. E stata trovata nel 1979 a Nyon dove era stata trasportata da Crans probabilmente. S.S.